

Marion CARREL (Université Lille 3, GRACC)
Suzanne ROSENBERG (Intervenante indépendante, AITEC¹)

Communication pour les journées d'études

« **Généalogies de la démocratie participative** »

8 et 9 février 2008, École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

De l'autogestion à la démocratie participative
Evolution du rapport au droit dans les actions citoyennes relatives au logement
(1970-2008)

INTRODUCTION

Dans le but d'éclairer la dimension diachronique des expériences participatives, nous avons décidé de nous centrer sur le champ du logement (démolition, reconstruction et accès au logement) et de l'aborder du double point de vue du droit et de la participation citoyenne. A partir de nos expériences² et de travaux de recherche existants, il s'agit d'analyser les évolutions, entre les années 1970 et 2007, de la législation d'une part, du rapport des citoyens à la législation d'autre part, avec des points de comparaison en Europe.

En guise de références de départ, nous avons visionné deux documentaires sur la rénovation urbaine en région parisienne, tournés respectivement en 1980 et 2007³. Si les mobilisations contre le projet urbain sont plus palpables du temps des « luttes urbaines », le spectateur ne peut qu'être frappé par la similitude du destin réservé aux populations de ces deux quartiers anciens populaires, le premier situé à Paris, Jacques Chirac étant maire, le second à Saint-Denis, dans une municipalité à majorité communiste. Le même phénomène de déplacement-dispersion des pauvres y apparaît, depuis des quartiers bénéficiant d'une récente centralité, vers des lieux de relégation ou des ailleurs inconnus – phénomène que nous appelons avec ironie « l'évaporation des pauvres » -. Plus ou moins explicites et visibles, situés sur un temps long qui rend leur démonstration et dénonciation difficiles, les mécanismes d'éviction des pauvres semblent ainsi se répéter à l'identique, à plus de trente ans d'intervalle.

Comment cela est-il possible, alors que dans le même temps, on a assisté en France à une inflation juridique et procédurale, tant en termes de droit de la participation que de droit au logement ? Nous proposons de développer dans cette communication les trois axes d'analyse qui nous paraissent les plus pertinents dans la compréhension de ce paradoxe : les normes sociales du vivre ensemble, la législation, les formes de la mobilisation citoyenne. Nous montrerons d'abord en quoi la mixité sociale a progressivement été intériorisée comme norme, à mesure que les luttes urbaines cédaient le pas à

¹ Cette communication n'engage pas l'AITEC.

² Suzanne Rosenberg a mené de 1978 à 1983 une recherche-action sur la participation citoyenne dans le quartier populaire du Moulin de la Pointe (Paris, 13^e), objet d'une opération de rénovation bulldozer, la plus grande d'Europe à l'époque, qui devait raser le quartier (Rosenberg Suzanne et Carrel Marion, *Face à l'insécurité sociale. Désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, La Découverte & Syros. 2002).

³ Anne Coutine et Suzanne Rosenberg, *Un technicien, des habitants, une militante*, Ministère de l'équipement et du logement, Service technique de l'urbanisme, 1980, 42 min. & Charles Daubas et Noël Marandin, *Pas de quartier*, Iskra et Citizen TV, 2007, 53 min.

l'injonction participative dans les quartiers de la politique de la ville. Il s'agira ensuite d'analyser l'évolution parallèle du droit du logement et du droit de la démocratie participative entre les années 1970 et 2007, et d'en mesurer les effets. Il s'agira enfin de proposer une analyse, à l'aune de ces évolutions, sur la manière dont les associations et collectifs qui s'opposent à la démolition de logements ou à l'expulsion de locataires, ont changé de discours et de modes d'action, dans le contexte d'une individualisation des rapports sociaux.

PLAN

I. L'INJONCTION DE MIXITE SOCIALE BRISE LES COLLECTIFS

I.1 - Retour sur les luttes urbaines

I.2 - La mixité sociale devenue norme

I.3 - La communauté devenue repoussoir

I.4 - La mixité sociale inscrite dans la législation

II. L'ARSENAL JURIDIQUE PROGRESSE, LA DEMOCRATIE REGRESSE

II.1 - Discrimination dans l'application du droit au logement

II.2 - Inflation du droit de la participation, où la forme prime sur le fond

II.3 - Dilution de l'intérêt général dans le procédural

III. DES LUTTES COLLECTIVES A L'INDIGNATION INDIVIDUELLE : QUELLE MARGE D'ACTION POUR LES CITOYENS ?

III.1 - Déficit de croisement entre les recherches sur les mouvements sociaux et sur la démocratie participative

III.2 - Illisibilité des politiques du logement et effets sur l'action collective

III.3 - Mouvements sociaux écartelés entre médiatisation et traitement de cas particuliers

III.4 - «Mission impossible» pour les professionnels français : conseiller juridiquement et stratégiquement les locataires

CONCLUSION GENERALE

Injonction de mixité sociale, complexification du droit du logement, institutionnalisation de la participation et parcellisation des luttes apparaissent au vu de cette analyse comme autant d'écueils, progressivement installés depuis les années soixante-dix, à l'organisation des mal-logés comme des locataires des logements sociaux pour faire valoir leur droit au logement et à la participation aux décisions concernant la rénovation de leur quartier.

En contre-pied de notre analyse, nous nous demandons si les collectifs actuels comme « Jeudi noir » ou « Macaq » ne constitueraient pas un retour aux pratiques des années soixante-dix. Des jeunes utilisent en effet la forme ludique et culturelle (critique culturelle), pour investir des lieux et dénoncer, en se moquant, les inégalités dans l'accès au logement (critique sociale), sans pour autant en tirer des

bénéfices directs pour eux-mêmes (visée collective et non clientéliste). Une enquête sur "le Ministère de la crise du logement" auquel participent ces deux collectifs permettrait probablement de nourrir cette hypothèse.

Plus généralement, nos analyses gagneraient à être davantage croisées avec la sociologie des mouvements sociaux. Les mobilisations de la « France rebelle », disent Xavier Crettier et Isabelle Sommier⁴, ont en effet toutes évolué, entre les années 1970 et les années 2000, sur trois points essentiels : un fonctionnement interne plus horizontal laissant davantage d'autonomie aux groupes locaux, une mise en veilleuse du discours idéologique au profit de l'appel à l'action concrète – modeste, mais aux résultats tangibles -, et une glorification de la démocratie directe en leur sein (rejet de la représentation, fonctionnement au consensus plus qu'au vote).

Sur ce dernier point, nos analyses sur les mouvements actuels de défense des mal-logés laissent plutôt transparaître la dépossession des mal-logés (et locataires de logements démolis) de leur lutte pour l'accès au logement et leur reconnaissance sociale et politique.

"Cette onction démocratique que certains accordent aux mobilisations contestataires doit être accueillie avec prudence. D'une part, parce qu'il paraît tout aussi aventureux d'accorder aveuglément que de refuser *a priori* une portée démocratique aux formes de participation politique extra-électorales. Si dans bien des cas la rue est effectivement le lieu d'expression de positions ou revendications que la fermeture du champ politique empêche de s'exprimer autrement, on se gardera d'oublier, même sans remonter jusqu'au février 1934, que les adversaires de la démocratie peuvent tout autant que ses défenseurs se révéler capables de mobiliser des effectifs protestataires nombreux et déterminés"⁵.

Enfin, nous n'avons pas exploré ici les critiques internes (au monde de la recherche-action, au monde des professionnels de la politique de la ville, au monde des collectifs de défense des mal-logés) de cette « onction démocratique ». Il nous semble que cette question de la manipulation des masses, jadis incarnée par exemple dans l'opposition entre éducation populaire et lutte, continue de ressurgir et suscite des débats dans ces différents mondes, qu'il serait judicieux d'aller observer de plus près.

⁴ X. Crettier et I. Sommier (dir.), *La France rebelle*, Paris, Ed. Michalon, 2002., p. 20 –21.

⁵ Lilian Mathieu, *Comment lutter, sociologie et mouvements sociaux*, Paris, La Discorde, 2004., p. 190.